



## Serrurier malhonnête : prestations sans mon accord...

-----  
Par Visiteur

Bonsoir!

Je me permets de vous présenter ma situation et j'espère qu'il y aura un remède!

Je me suis retrouvé devant la porte fermée de mon appartement, bien sûr avec les clés de la mauvaise côté mais pas dans la serrure; j'ai sonné à la porte d'un voisin qui a gentiment appelé un service de dépannage spécialisé. La personne s'est présenté après 2 heures et m'a cassé directement la serrure, sans essayer vraiment de l'ouvrir autrement (depuis j'ai compris, hélas trop tard, qu'il existe des moyens à faire ça autrement). Il m'a dit ensuite qu'il n'avait pas la serrure adéquate pour remplacer l'ancienne et qu'il va partir la rechercher! Pendant son absence j'ai appelé son responsable et il m'a proposé un prix que j'ai estimé trop élevé. Il m'a demandé d'attendre le retour de son employé pour résoudre la situation d'une manière plus favorable pour moi! a son retour il a commencé à réparer la serrure sans que j'exprime mon accord(j'étais occupé à me bagarrer avec son responsable) et il a réparé la serrure mais il n'a pas rattaché le poignet parce qu'il ne correspondaient plus! Ensuite, vers 3 heures de matin ils m'ont proposé de payer en espèce 600 euros ( après eux une réduction de 50% par rapport au prix de départ) et de revenir le lendemain avec la plaque du poignet réparé et la facture! j'ai accepté parce que j'étais épuisée (tout ça a commencé vers 21 heures) et depuis je n'ai plus de nouvelles!

J'ai demandé à un ami policier (il n'a pas dévoilé son statut) de les appeler pour voir un peu qu'est que se passe et ils lui ont dit qu'ils ne peuvent pas venir tout de suite pour finir les travaux et que j'aurai la facture par la poste. Qu'est que je peux faire pour remédier cette bêtise?

Merci pour les éventuelles réponses!

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Qu'est que je peux faire pour remédier cette bêtise?

Vous devez dans un premier temps adresser une mis en demeure (lettre recommandée avec accusé de réception) au serrurier en demandant la réparation.

S'il refuse ou bien ne fait pas droit à votre demande, vous pouvez saisir le juge de proximité en matière civile afin de demander soit la résolution du contrat soit son exécution forcée sur le fondement de l'article 1184 du Code civil.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Merci pour la promptitude de votre reponse! Je voudrais savoir quelles sont les chances que j'obtienne satisfaction et s'il existe d'autres moyens pour remédier la situation (quelqu'un m'a parlé d'abus de faiblesse).

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

je voudrais savoir quelles sont les chances que j'obtienne satisfaction

Si le serrurier ne donne pas suite à votre mise en demeure relative à l'exécution des réparations qu'il doit effectuer, vous pouvez saisir le juge de proximité pour demander soit l'exécution forcée du contrat soit sa résolution.

et s'il existe d'autres moyens pour remédier la situation (quelqu'un m'a parlé d'abus de faiblesse)

Il me semble plus que délicat d'invoquer l'abus de faiblesse qui est une infraction pénale. Il vous faudrait pour cela

déposer plainte et dans le même temps le serrurier peut lui aussi déposer plainte pour diffamation.  
Je comprends bien que ce soit là vous étiez perturbée mais cela ne peut être assimilé à un état de faiblesse.

Cordialement